Compagnie des Guides de Guyane

Tél. : 05 94 38 49 07
06 94 43 41 61
guides.guyane@gmail.com
www.guides-guyane.com

À Kourou, le 10/07/2018

Communiqué de presse

Autoriser l'extraction minière sur le bassin du Kourou est un suicide social et économique programmé

La Compagnie des guides de Guyane, représentant la branche économique du guidage et de l'écotourisme amazonien, prend acte du vote favorable, du CODERST du 20 juin 2018, concernant l'ouverture par la SAS Trajan, d'une exploitation minière sur la crique Nelson, affluent du fleuve Kourou.

Cette mine se trouve aux portes des deux stations de captage d'eau potable pour les villes de Kourou, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et une partie de l'île de Cayenne. Le maire de la commune de Kourou, le maire de la commune de Montsinéry-Tonnegrande, ainsi que le président du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane sont défavorables à cette exploitation.

La santé publique et la qualité de l'eau potable de presqu'un tiers de la population guyanaise devrait être l'objectif premier. Le COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), selon le consensus social et économique qui régit notre société, devrait faire valoir, immédiatement, le principe de précaution contre tout argument. Principe de précaution qui ne semble pas primer face au lobbying minier.

N'en déplaise au président du Comité du tourisme de Guyane (CTG), les activités écotouristiques proposées sont incompatibles avec de telles activités, et ce n'est pas difficile à comprendre[1]. L'extraction minière est dénoncée mondialement, comme étant une des industries les plus polluantes. Son impact social négatif n'est plus à démontrer non plus.

Depuis plus de 20 ans, avec courage et persévérance, 5 des 7 campements touristiques référencés en Guyane et accueillant un public local comme international, sont en activité sur le Kourou[2]. Les services proposés par ces acteurs économiques sont résolument tournés vers la riche, luxuriante et encore préservée nature amazonienne. Ils représentent pour l'économie guyanaise : 60 emplois directs (dont ceux du CTG) *et durables.* Ces entreprises génèrent 1.5 million d'euros de chiffre d'affaire annuel et 10 000 visiteurs par an. Ils participent amplement à l'ancrage des touristes à Kourou et sur le territoire des savanes.
Si les campements font faillites, que les emplois disparaissent, quel avenir reste-t-il pour l'économie du tourisme guyanais ? Quelle logique pousse les membres du CODERST à affaiblir un secteur économiquement, environnementalement et humainement saint, et à faire fi du principe de précaution au profit du secteur minier qui en est tout le contraire ?

La Compagnie des guides de Guyane remercie l'ONF qui, dans les temps administratifs impartis, à émit le seul avis possible concernant cette exploitation minière.

La Compagnie des guides de Guyane dénonce le positionnement scandaleux :

- D'une majorité de la classe politique au service du groupe de pression minier ;

- D'un Comité du tourisme de Guyane qui agit contre les intérêts des opérateurs touristiques ;
- De l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui s'assoit sur le principe de précaution et la santé publique, et ne vérifie pas la véracité des informations relatives aux atteintes à l'eau potable[3]. L'ARS, qui cherche aussi à faire réviser le périmètre de sécurité des stations de captage du Kourou auprès de la commune, sous l'argument que les périmètres prévus pour les stations de captage sont plus petits de nos jours, et qu'un si grand périmètre pourrait compromettre « l'accomplissement de projets de développement économique en cours sur la commune […] », mentionnant les exemples de lieux suivants : « […] Wayabo, crique Cariacou etc…. » [4]
- De la Préfecture de Guyane, la DEAL et l'unité Mines et carrières, qui montrent une « neutralité » toute relative et un professionnalisme bien discutable. En effet, la piètre qualité des rapports d'instruction - truffé d'erreurs de localisation des sites touristiques et des stations de captage *(note 3)*. - et la tentative d'instruire des demandes d'exploitation minière en l'absence de cadre réglementaire - voire Commission des mines du 24 janvier 2018 ajournée pour défaut d'arrêté préfectoral - rend crédible le constat d'une absence réelle de rigueur professionnelle ou pire encore…
- De l'état. Dont le chef prononce des discours bienveillants envers les Outre-mer, s'enorgueillit des accords de Paris (COP21), pousse une politique d'apparat environnementale forte, souhaite faire de la Guyane le vivier de biodiversité de la France élargie, mais n'accompagne aucune de ses paroles d'actes ou de décisions en ce sens.

Face à de tels agissements, la Compagnie des Guides de Guyane déclare avoir mandaté le cabinet d'avocats *Seattle Avocats*, maître Mabile et maître de Cambiaire, afin d'engager toutes les procédures utiles à la défense de ses droits.

Pour la Compagnie des Guides de Guyane.

Le Président, Thomas SAUNIER.

Cie des Guides de Guyane
PK 8.9 Dégrad Saramaca
97310 Kourou
Siret : 495 309 528 000 26
www.guides-guyane.fr

[1] augmentation du transport fluvial, aérien ou terrestre, pollution sonore, pollution des eaux ; infractions à la réglementation des ICPE, rupture de retenue de stériles volontaire ou accidentelle ; libération des métaux naturellement présents dans les sols par leur lessivage ; attrait de l'or, multiplication des personnes en situation légale ou illégale en quête de quelque job, augmentation de la chasse et de la pêche ; insécurité… impossibilité pour les services de l'état sous-dotés de prendre en charge toutes leurs missions de contrôle, la gendarmerie est également sous-dotée en moyens humains et matériels… image médiatique du territoire en chute libre, inquiétude des touristes, changement de destination, perte de clientèle, faillite des professionnels du tourisme…

[2] Camp Canopée (Haut Kourou), Camp Cariacou (crique Balata), Camp Maripas (PK17), Wapa Lodge (Crique Cariacou) et Camp Saut Léodate (Haut-Kourou, saut Léodate)

[3] *Rapport d'instruction de l'AEX Nelson*, DEAL page 6, en annexe

[4] Courrier 2014/09/582/ARS du 1er septembre 2014, de l'ARS à la mairie de Kourou

Les mesures ont été effectuées par le responsable technique à l'aide de la méthode des flotteurs selon le protocole du guide technique pour le contrôle des débits réglementaires publié par l'ONEMA et le CEMAGREF en septembre 2011, ouvrage s'appuyant sur les rapports techniques ISO 748:2007 et ISO/TR 9823 (1990).

Résultats (en instantané) :

Amont	179 l/s
Aval	119 l/s

Caractéristiques physico-chimiques

Prélèvements réalisés par : TRAJAN

Analyses réalisées par l'Institut Pasteur le 13 décembre 2016

Résultats :

pH : 6,9 - Cette grandeur correspond à celles habituellement constatées dans les criques guyanaises.

O_2 (mg/l) : 6,64 - Cette valeur Cette valeur faible et peu favorable a un bon développement de la vie aquatique (6 < valeur normale < 11). Elle peut s'expliquer par le fait que le cours d'eau entrant dans la demande par le nord-ouest présente des épisodes de saturation complète en MES et des dépôts de boues en abondance, liés à la pression de l'orpaillage clandestin.

T (°C) : La température est de 25°. Elle est de l'ordre des valeurs habituellement rencontrées dans les criques guyanaises

MES : 41 mg/l – (cf : explication supra) Notons que cette valeur initiale est supérieure à la valeur de rejet qui sera imposée à l'exploitant, par application des dispositions du SDOM

Activité dans un rayon de 20 km autour de la demande

Lieu de vie :

Le site se trouve à une trentaine de kilomètres du bourg de Kourou, à vol d'oiseau.

Il est situé à proximité de la Zone Collective de Droit d'Usage de 12 900 ha de l'association Galibi de Kourou. Cette ZDUC a pour vocation la chasse et la pêche, ainsi que la cueillette de subsistance.

La présence de travailleurs illégaux sur le secteur est avérée.

Touristique :

Sur le bassin du fleuve Kourou, la plupart des activités économiques sont liées au tourisme, à travers cinq principaux camps touristiques. Parmi ces 5 carbets d'accueil, le seul à être situé en aval du projet d'AEX Nelson est le Camp Maripa, situé en bordure du Kourou, à plus de 50 km linéaires du projet, soit une distance suffisamment importante pour que les nuisances potentielles générées par le site, ne soit pas perceptibles.

Liée à l'eau :

- ✔ **Phénomènes de marée** : NON.
- ✔ Captage d'eau : Le captage d'eau le plus proche est l'AEP de Matiti, à plus de 50 km linéaire, soit en dehors du périmètre de protection éloigné.
- ✔ Zone de pêche : Cf : supra (la site Il est situé à proximité de la Zone Collective de Droit d'Usage de de l'association «Galibi» de Kourou qui a pour notamment pour vocation la chasse et la pêche.).
- ✔ Zone de baignade : NON
- ✔ Protection de l'alimentation en eau : NON (Cf : supra)
- ✔ Bassin versant ayant un captage d'eau : NON (Cf

Faux

Faux.

Le captage d'eau le plus proche est à PK21 dégrad Saramaca, +/- 23km.

Faux.

3 campements sur 5 sont en aval : Wapa lodge, Camp Cariacou, et Camp Maripas.

Faux.

Les clients des campements touristiques se baignent. Les rives du fleuve Kourou abritent des centaines de carbets de particuliers qui utilisent aussi cette eau de baignade.

Faux

Faux.

Le Kourou possède deux captages d'eau, elle même fournie à un tiers de la population guyanaise.

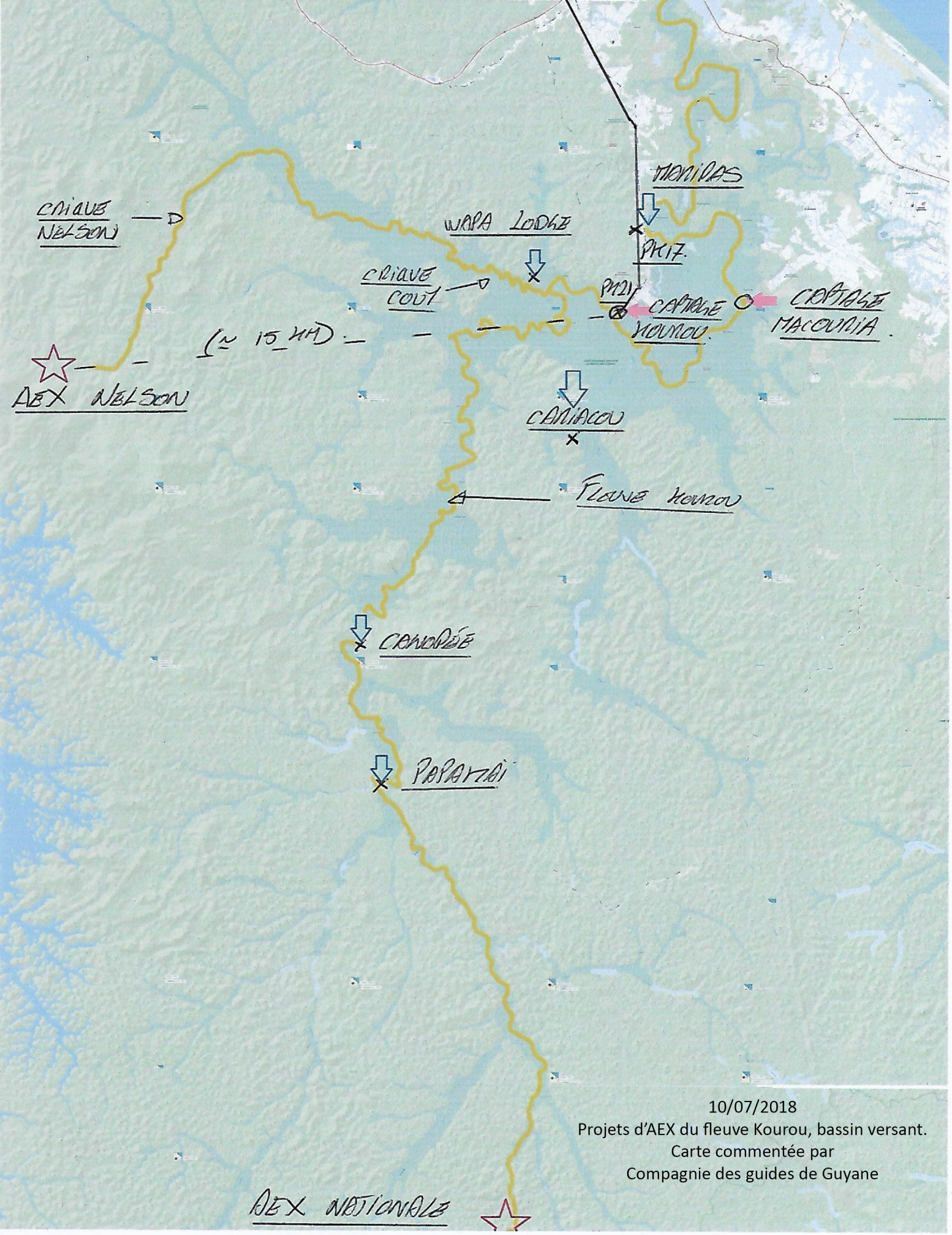

10/07/2018
Projets d'AEX du fleuve Kourou, bassin versant.
Carte commentée par
Compagnie des guides de Guyane